

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c/la lig.
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M.M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 9 Juillet 1872.

L'Assemblée nationale a adopté, samedi dernier, sans débats, par assis et levé, et après la simple lecture du rapport de M. de Broglie, la nouvelle convention avec la Prusse. Cette attitude de l'Assemblée a été pleine de dignité, d'accord vis-à-vis d'un vainqueur implacable, en même temps à l'égard du pouvoir qui s'était tressé lui-même de faciles couronnes en rendant compte du résultat des négociations. C'est par un silence absolu que la Commission et l'Assemblée ont répondu aux félicitations dont ces négociations ont été l'objet.

Le rapport de M. le duc de Broglie est une page politique et diplomatique du plus haut intérêt. Le sentiment de l'honneur du pays et de l'Assemblée a inspiré chaque phrase et chaque mot.

Voici le texte de ce document :

« Messieurs,

En ratifiant à Bordeaux les douloureux préliminaires de paix de Versailles, l'Assemblée nationale prenait la France à témoin « qu'elle subissait la conséquence de faits dont elle n'était pas l'auteur. »
 Trois mois plus tard, en convertissant, le 18 mai 1871, ces préliminaires en traité définitif, l'Assemblée protestait encore que la nécessité seule pouvait lui arracher un acte de résignation si cruelle.
 Cette implacable nécessité pèse encore sur nous, et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, quand nous avons à examiner la convention nouvelle conclue par le gouvernement avec l'Empire d'Allemagne, en vue de compléter, de régler et de faciliter l'exécution du traité de Versailles.
 Vous le savez, de l'indemnité inouïe exigée par l'Allemagne victorieuse, près des deux tiers, 3 milliards, restent encore à payer; et en garantie de cette dette, encore si lourde, six de nos départements et l'arrondissement de Belfort restent occupés par 50,000 Allemands.
 Les 3 milliards ne sont exigibles qu'à la date du deux mars 1874; mais il a été évident, dès le premier jour, qu'une somme aussi considérable ne pouvait être ni soldée par la France ni reçue par l'Allemagne au même moment et en bloc, sans occasionner un déplacement de capital qui troublerait l'équilibre commercial et la circulation monétaire du monde entier. Aussi la faculté d'un paiement graduel et partiel a-t-elle été prévue par l'article 7 du traité de Versailles.
 La convention nouvelle, dans son premier article, règle l'exercice de cette faculté. En vertu de cet article, un premier milliard devra être payé par anticipation en deux termes avant le 1^{er} février 1873; le second arrivera à échéance le 1^{er} mars 1874, le dernier paiement enfin pourra être reculé jusqu'au 1^{er} mars 1875.
 Cette prolongation de délai serait mise utilement à profit, si des incidents que nous sommes loin de prévoir entravaient notre complet acquittement. Mais le gouvernement, qui a mis un juste prix à obtenir cette facilité, espère bien (et nous espérons avec lui) qu'il n'en sera pas fait usage. Ce dernier paiement, en effet, aussi bien que tous les autres, pourra être anticipé, si nous le jugeons convenable, soit en totalité, soit par des versements partiels qui ne devront pas être moindres de 100 millions, et dont le gouvernement français devra aviser le gouvernement allemand un mois à l'avance.
 Le territoire occupé n'étant que le gage de notre obligation pécuniaire, il était naturel de demander que l'occupation fût restreinte dans la mesure où l'obligation serait éteinte. C'est aussi le principe qui a été posé dans la convention nouvelle. Deux départements vont être évacués aussitôt après le pre-

mier paiement; deux autres le seront après le second à-compte.

Malheureusement le bienfait de cette évacuation graduelle est pour le moment loin d'être complet.
 D'une part, en effet, nous ne recouvrons pas l'entière et libre dispositions des territoires évacués; ils restent, jusqu'au paiement intégral, neutralisés au point de vue militaire; c'est-à-dire qu'ils ne pourront recevoir d'autres troupes françaises que les garnisons nécessaires au maintien de l'ordre; aucune fortification nouvelle ne pourra y être élevée, et les fortifications existantes ne pourront être agrandies.

Il est vrai que, par réciprocité, le gouvernement allemand s'engage à n'élever aucun ouvrage de fortification nouveau sur ceux des territoires dont l'occupation doit se prolonger.

De plus (et c'est ici ce qu'il y a de plus pénible), l'évacuation partielle n'entraîne aucune réduction immédiate dans l'effectif des troupes étrangères, qui seront seulement concentrées dans les départements occupés. Cette stipulation est bien dure pour ces malheureuses contrées, envahies déjà depuis près de deux années, et qui vont se trouver surchargées par le fait même du soulagement de leurs voisins.

Le gouvernement nous a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il lui avait été impossible, malgré toute son insistance, d'obtenir des conditions meilleures. Il conserve l'espoir qu'en fait quelque allègement sera apporté, avec le temps, à cet état de choses, et cette hypothèse est même prévue dans l'article 6 de la convention. En attendant, il ne néglige, nous a-t-il dit, aucune précaution pour que le bien d'une partie de nos concitoyens ne devienne pas le mal de l'autre. Des baraquements vont être établis sans délai dans les départements dont l'évacuation est retardée, pour loger les surcroits de troupes qui doivent y être refoulés.

C'est l'assurance que nous a donnée M. le Président de la République lui-même, et il nous a autorisés à en faire une mention spéciale dans ce rapport. Plusieurs membres de la commission, représentants de l'un des départements intéressés avaient demandé qu'une disposition expresse fût introduite par voie d'article additionnel, non dans le traité assurément, mais dans le projet de loi qui vous est soumis, afin d'assurer qu'aucun déplacement de troupes allemandes ne pourra s'opérer avant que tout fût prêt dans les localités où elles auraient à se concentrer, pour loger non seulement les soldats, mais les officiers, les chevaux et le matériel, de manière à épargner aux habitants toute aggravation des charges actuelles.

Devant les promesses formelles du gouvernement, les auteurs de l'amendement n'ont pas cru devoir insister; mais nous espérons que ces vœux auront complète satisfaction.

La commission s'est associée à la pensée qui a dicté cet article additionnel. Mais les promesses si formelles du gouvernement, que nous venons d'enregistrer, nous paraissent de nature à donner toute satisfaction à ces légitimes préoccupations, et nous avons la confiance que l'évacuation aura lieu dans les conditions désirées par nos collègues.

Les préliminaires de paix de Versailles laissaient déjà entrevoir l'espérance que l'empereur d'Allemagne serait disposé à substituer avant paiement, pour tout ou partie de la somme due, une garantie financière dont les conditions lui paraîtraient donner une sécurité suffisante. Cette espérance est confirmée, sans être convertie encore en certitude, pour ce qui touche le troisième milliard et les intérêts de ce milliard, dans l'article 4 de la nouvelle convention.

Ainsi appliquée à une somme relativement modérée une garantie financière qui puisse contenter l'Allemagne ne paraît pas difficile à trouver, et le gouvernement a la confiance qu'il pourra la présenter dans un délai assez rapproché et hâter ainsi le jour si impatientement attendu où le dernier soldat allemand aura quitté notre sol.

Nous acceptons cette perspective comme la consolation des rigueurs que nous subissons encore. C'est au crédit de la France, à ce crédit si solidement établi, et qui sort avec tant d'éclat de l'épreuve

présente, que nous demandons ce bienfait suprême. Il ne se fera pas attendre, Messieurs, si vous persistez dans cet esprit de modération pacifique et de patriotique dévouement dont cette Assemblée s'est toujours montrée animée, et qui assure, dans ses rapports avec l'étranger, l'autorité morale du gouvernement qui parle en son nom.

« Votre commission vous propose à l'unanimité l'adoption du projet de loi suivant :

Article unique. — L'Assemblée nationale approuve et autorise le Président de la République à ratifier la convention dont la teneur suit, signée à Versailles, le 29 juin, par le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Allemagne, à l'effet de régler le paiement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire français. »

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 juillet.

La tendance à l'apaisement est de plus en plus marquée dans les régions parlementaires, et j'ai lieu de croire aujourd'hui que, loin de songer à renverser M. Thiers, les fractions de la droite se prêtent volontiers à un rapprochement qui se présente, d'ailleurs, de plus en plus comme une nécessité politique et financière. Il est difficile, en effet, de prévoir à quel taux pourrait se conclure l'emprunt et qu'elles seraient ses chances de succès si d'ici là les rapports de l'Assemblée avec le pouvoir exécutif n'étaient pas heureusement modifiés.

Le comte d'Arnim, que l'on disait déjà parti pour Kissingen, est venu ce matin à Versailles et a eu un assez long entretien avec le président de la République. Peut-être venait-il simplement prendre congé de M. Thiers avant son départ pour les eaux.

On parlait hier d'un projet d'interpellation de la droite sur la nouvelle campagne ouverte par la presse radicale en vue de la dissolution de l'Assemblée.

On croyait savoir que les radicaux se proposaient de mener cette campagne très-vivement pendant les vacances de l'Assemblée et l'on se montrait très-résolu à provoquer sur ce point une explication catégorique du gouvernement afin de savoir quelle attitude il tiendrait à cet égard. Il paraît que, dans la soirée, on a renoncé, au moins pour le moment, à cette interpellation, soit qu'on en ait reconnu l'inopportunité, soit, comme on l'a dit aussi, qu'on ait eu l'avis de déclarations spontanées que le président de la République aurait résolu de faire à cet égard, déclarations qui seraient tout à fait de nature à faire renoncer les radicaux à l'espoir d'une prochaine dissolution de l'Assemblée.

On assure qu'il est sérieusement question, dans un certain monde, de fêter par des banquets et des discours, le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Un banquet s'organise à la Ferté-sous-Jouarre, pour réunir les notabilités radicales du département de la Seine gênées chez elles par le général Ladmirault. Des manifestations du même genre seraient projetées à Lyon, Marseille et dans d'autres grandes villes. On parlait même hier soir d'un banquet que M. Gambetta irait présider à Caluire. Mais j'espère que nous assistons encore cette fois à la vieille comédie : *Beaucoup de bruit pour rien*, et que les radicaux, cédant aux sages conseils de la gauche républicaine, s'abstiendront de tout ce qui pourrait contribuer à tendre encore les rapports déjà si délicats du président de la République avec les fractions conservatrices de l'Assemblée.

Le ministre de l'intérieur est parti ce matin pour assister à l'ouverture officielle de l'Exposition de Lyon. Il sera de retour ici lundi matin.

On pense que l'Assemblée votera aujourd'hui le principe de l'impôt sur le chiffre des affaires.

Le duel que l'on redoutait entre M. Tirard, député de la Seine, et M. Francis Aubert, rédacteur du *Gaulois*, n'aura pas lieu. M. Tirard a déclaré hier aux témoins de M. Francis Aubert qu'il avait reçu une offense, qu'il en avait rendu une autre et qu'il désirait s'en tenir là.

Les nommés Baudoin et Rouillac, condamnés à mort par les conseils de guerre, le premier pour assassinat et incendie, le second pour meurtre suivi de vol, ont été exécutés ce matin à Satory. Les deux condamnés ont refusé les secours religieux. Ils étaient en proie à une fureur extraordinaire et il a fallu les attacher au poteau où ils criaient encore : Vive la Commune ! Leur mort a été instantanée. Il y avait peu d'assistants à ce triste spectacle.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 juillet.

M. Laurent a attaqué l'impôt sur les matières premières.

M. le duc Decazes a traité particulièrement la question diplomatique avec beaucoup de finesse et d'éloquence, montrant, pièces en main, que l'Angleterre n'a jamais voulu reconnaître la théorie du gouvernement français sur le droit compensateur.

M. Thiers a prononcé un nouveau discours en faveur de son impôt de prédilection, et nous l'avons entendu exposer pour la dixième fois les mêmes arguments.

« La taxe sur les matières premières est la meilleure de toutes : elle se subdivise à l'infini. Nous pouvons frapper les matières premières venant de l'étranger, moyennant un droit compensateur; d'ailleurs les négociations aboutiront : l'Angleterre n'a jamais contesté le principe; elle s'est montrée disposée à nous venir en aide d'une manière bienveillante dans nos difficultés. Que peut-elle pour nous si ce n'est d'admettre l'élévation des droits? »

Cette interprétation donnée par le président à des paroles de courtoisie a été contestée.

La veille, une allusion à l'indépendance du Saint-Siège n'avait pas ému la Chambre; aujourd'hui, un mot sur l'Italie, que M. Thiers « n'a pas voulue » mais qui est « un grand fait qu'il reconnaît », a été accueillie sans marque d'approbation ni d'improbation. La majorité se tient sur la réserve à l'égard du gouvernement : l'éloignement du gouvernement pour elle a porté ses fruits. Les applaudissements n'éclatent plus que dans les rangs de la gauche.

M. Buffet a démontré, en réponse à M. Thiers qu'il n'y a qu'une seule question : C'est impôt sera-t-il productif? car la Chambre vote des recettes et non des doctrines. M. Buffet croit qu'il ne sera pas possible de trouver pendant plusieurs années une recette dans l'établissement des droits douaniers.

Séance du 4 juillet.

La discussion générale sur le rendement de l'impôt des matières premières, a été close. La majorité paraît convaincue que cet impôt ne produirait rien ou presque rien. En conséquence, l'Assemblée passe à l'examen du projet de l'impôt sur le chiffre des affaires, qui se trouve mis en balance avec le précédent.

Un très-bon discours en faveur d'un droit minime sur le chiffre des ventes industrielles et commerciales, de façon à produire 70 ou 80 millions, a été prononcé par M. Féray.

Séance du 5 juillet.

Toute cette séance a été consacrée à la discussion générale de l'impôt sur le chiffre des affaires. Cette discussion a été terminée.

Séance du 6 juillet.

M. Casimir Périer a proposé, au lieu de voter l'impôt sur le chiffre des affaires, de revenir au projet de la commission du Budget de 1871, tendant à créer un impôt de 3 0/0 sur les revenus de la banque, du commerce et de l'industrie.

L'orateur s'est efforcé de montrer que cette façon de faire participer plus complètement les industriels et les commerçants aux charges du pays était plus équitable et plus rationnelle que l'établissement d'un droit de un pour mille sur la totalité des ventes, attendu que chaque vente ne rapporte pas toujours un bénéfice. Il a défendu le principe de la déclaration des bénéfices, qui se trouve consacré en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis.

Du reste, M. Casimir Périer a exposé que, si son système était repoussé, il se rallierait à l'impôt sur le chiffre des affaires.

M. Lucien Brun a défendu ce dernier système, et est entré dans de longs développements contre tout impôt sur les matières premières. Il a obtenu un grand succès d'éloquence.

M. Pouyer-Quertier a attaqué, tout à la fois, les idées de M. Casimir Périer et celles de M. Lucien Brun.

Le système de M. Casimir Périer a été repoussé par 421 voix contre 223.

Revue des Journaux

Union.

Il se remue quelque chose d'insolite dans les secrets des partis.

A force d'envelopper sa politique d'obscurités et de contradictions, M. Thiers est parvenu à faire douter de son habileté et aussi de son pouvoir.

De là l'inquiétude publique, de là une recherche vague de ce qu'un lendemain indéfini peut apporter de crises nouvelles.

La presse, jusqu'ici, avait évité de mêler ses conjectures aux pressentiments de l'opinion.

Mais les correspondances des journaux étrangers s'aventurent dans les indiscrétions, et ces journaux ne manquent pas de les prendre au sérieux, comme si nous étions déjà au bord de quelque révolution inconnue.

Le côté droit de l'Assemblée est surtout le point de mire de l'hostilité des correspondances. Expression de l'esprit conservateur par excellence, on s'amuse à le transformer en un centre de cabale et de machination.

Nous cherchons vainement ce que les affidés de M. Thiers gagnent à faire savoir à l'Europe que les partis d'ordre sont en défiance de sa politique, et sont à la recherche d'un nom plus rassurant pour les grands intérêts de la société!

Pays.

L'alarme est au camp des officieux, et il est tout à fait intéressant d'entendre le langage des feuilles amies du gouvernement actuel.

Elles frémissent rien qu'à l'idée que la majorité de l'Assemblée nationale se trouverait assez forte pour parer aux complications qu'amènerait la disparition de M. Thiers, et la nouvelle de la constitution éventuelle d'un triumvirat, d'un directoire monarchique, les plonge dans une bruyante stupeur.

Le *National* témoigne d'une douleur qui nous semble atteindre les hauteurs du comique:

Non! cela ne se peut: cela n'est pas.

On dit que les séides de la monarchie seraient parvenus à recruter dans les rangs de la droite un nombre de représentants qui, oubliant la mission pour laquelle la France les a choisis, ne songeraient plus qu'à renverser M. Thiers pour établir à sa place un triumvirat ou une lieutenance générale quelconque qui serait chargé de balayer toutes les idées républicaines auxquelles le pays se rallie avec un redoublement de convictions qui stimule la rage des royalistes, et de préparer la place pour le monarque impatientement attendu par les contempteurs de la République.

Quand il s'agissait pour eux, de renverser l'Empire, gouvernement définitivement consacré par le suffrage universel, c'était œuvre pie et excellente, mais quand il s'agit de replacer la République provisoire par une forme monarchique, c'est une abomination, c'est un crime, aux yeux des révolutionnaires d'hier, qui bataillaient des mains à l'attentat du 4 septembre!

Et, dans leur indignation, ils vont jusqu'à cette apostrophe:

Que leur importe! la ruine de la France est le moindre de leurs soucis; ce qu'il leur faut, c'est un roi, coûte que coûte.

Mais ne pourrait-on pas, et à bon droit,

leur en dire autant? Et n'est-ce pas la République qu'il leur faut, coûte que coûte?

Journal de Paris.

La prétendue conspiration monarchique se dissipe. On a essayé de lui donner une apparence de raison en y impliquant M. le maréchal Mac-Mahon. C'est encore là une marque de l'affaissement des esprits. Il n'est renommée si pure à laquelle on ne s'attaque. Le brave et loyal duc de Magenta devait donc aider à un coup d'Etat, à un coup d'Etat contre la représentation nationale, supposons-nous, parce qu'il n'est pas encore admis dans le droit politique que défendre les élus du pays et d'obéir à leurs ordres soit un crime de lèse-nation. Enfin, ce vieux soldat allait mettre son épée au service d'un coup d'Etat. La conspiration est découverte. M. le ministre de la guerre envoie au maréchal de France l'ordre de partir pour Saint-Malo ou pour ses terres, tout comme le grand-maréchal du palais aurait lancé une lettre de cachet contre un cadet de la garde du roi surpris au temps de la Fronde en conversation suspecte avec M. le cardinal de Retz. Les officieux l'annoncent, insultant au noble général. Puis, une dépêche de la présidence dément par pudeur tous ces bruits ridicules. A quoi sert-il donc d'être honnête si l'on est en butte aux injures du dernier plumitif!

Il est bien difficile à un parti qui n'est pas au pouvoir de faire un coup d'Etat, car nous ne sommes pas encore dans la patrie des Prim et des Serrano. S'il doit s'en faire un, M. Thiers a plus de chance que personne de réussir. Ses amis naïfs le lui conseillent tout uniment. Ceux qui sont plus fins le poussent à la dissolution de l'Assemblée, sans réfléchir que la dissolution est plus impossible que jamais, après le traité au-devant duquel le gouvernement a couru de lui-même recueillir une humiliation gratuite. Le territoire n'étant pas évacué, nous sommes dans la main du Prussien, dans sa main. Nous sommes sa chose, son gage. Si nous soulevons imprudemment une crise politique, crise violente puisqu'il s'agirait d'une élection générale, crise ténébreuse, nul ne pouvant calculer les résultats d'un scrutin, nous nous livrons pieds et poings liés à M. le prince de Bismark, nous installons à Paris la Diète de Pologne.

Courrier de France.

Le *Siècle* a fait une brillante découverte: La *Gazette de Cologne*, organe de l'espion Levyssohn, manifeste, à ce qu'il paraît, une antipathie très-prononcée pour la majorité de l'Assemblée nationale.

Au dire du sieur Levyssohn, la Prusse était dans un tel enthousiasme en apprenant les triomphes électoraux du parti radical français, qu'elle se préparait à diminuer le chiffre de l'armée d'occupation, lorsque la démarche des « burgraves » auprès de M. Thiers est venue neutraliser ces affectueuses dispositions.

Le parti radical possède donc aujourd'hui une notabilité nouvelle: l'espion Levyssohn; — un organe de plus: la *Gazette de Cologne*.

Ce sont là d'honorables recrues, et c'est à fort bon droit que le *Siècle* en tire quelque vanité.

Toutefois, et au risque de diminuer la joie qu'il en éprouve, nous devons dire au *Siècle* que l'accord fraternel qu'il constate aujourd'hui entre les organes de M. de Bismark et ceux de M. Gambetta n'est point un fait nouveau.

De tous temps, le chancelier allemand a fort prisé, les feuilles radicales qui contribuèrent si vaillamment en 1859 à l'unité italienne, en 1866 à l'hégémonie prussienne.

Il sait ce qu'il leur doit dans le passé, dans le présent, et aussi ce qu'il en espère dans l'avenir.

Il les choisit, il les fête, il les caresse. Le 5 septembre 1870, l'armée prussienne allait des feux de joie en apprenant la révolution parisienne.

La conscience publique est-elle à ce point silencieuse, que les radicaux ne comprennent pas la honte d'une telle protection?

Ils s'en vont quêmander une approbation, un encouragement de la plume ennemie d'un espion prussien, et ils nous l'apportent tout joyeux, — ils l'étaient dans leur journaux, en pleine première page.

M. de Bismark est content d'eux; et ils portent en quelque sorte à leur boutonnière ce *satisfecit* déshonorant.

Gazette de France.

M. Gambetta n'est pas, comme on le pourrait croire, l'inventeur de l'admiration à outrance de M. Thiers. D'autres républicains, avant lui avaient tracé le programme suivi assez fidèlement par les radicaux. Nous en trouvons la preuve dans une lettre, datée du 26 novembre 1871, par un membre bien doux, bien inoffensif en apparence, du gouvernement, du 4 septembre: M. Eugène Pelletan.

Voici ce qu'il écrivait dans la naïveté de son cœur à un journal de province:

« Que la France vive encore trois ou quatre ans avec le mot de République, qu'elle sente, qu'elle voie tous les jours, des yeux de ses sens, que sous ce mot terrible on peut encore vendre, acheter, manger, dormir, absolument comme sous cet autre mot bien autrement effrayant en réalité, d'empire ou de monarchie, et alors la France mettra d'accord le fait extérieur avec son instinct secret, et signera un contrat à la vie et à la mort avec la seule forme logique de sa souveraineté.

« C'est là l'œuvre de M. Thiers, œuvre de transition sans doute, mais aussi de nécessité.

« Quelle ligne de conduite le parti républicain doit-il tenir à l'égard de M. Thiers? le soutenir énergiquement contre la droite de l'Assemblée, mais en même temps, maintenir sa liberté de contrôle. Je ne fais que jeter ma pensée au courant de la plume, j'espère un autre jour pouvoir la développer dans votre journal. Permettez-moi, en attendant, de vous rappeler un souvenir.

« Un ouvrier attaquait violemment la candidature de M. Thiers dans une réunion électorale du faubourg St-Honoré.

« — Tais-toi imbécile, reprit son voisin, c'est UN CHEVAL DE RENFORT QUE NOUS PRENONS POUR MONTER LA COTE. »

Cet ouvrier avait raison; montons la côte d'abord et nous aviserons ensuite au meilleur mode d'attelage.

EUGÈNE PELLETAN.

26 novembre 1871.

Patrie.

M. Thiers est, avant tout, un homme de légalité; comment se fait-il qu'il compte parmi ses partisans les hommes de l'illégalité? Par quelle suite d'événements bizarres et lamentables l'alliance s'est-elle faite entre les envahisseurs du 15 mai ou du 4 septembre, et celui qui a toujours eu et qui a toujours un respect sans bornes pour les droits et les prérogatives des représentants de la nation?

Le ministère des finances a envoyé à Marseille un inspecteur des finances, en vue de contrôler tous les paiements faits pendant la guerre. Ce fonctionnaire est installé dans les bureaux du trésorier général payeur, et sa besogne n'est pas, paraît-il, près de se terminer. D'autre part, des renseignements ont été demandés officiellement à tous les courtiers patentés de Marseille sur les marchés passés dans cette ville sous l'administration de Alphonse Gent.

Déjà on assure que cette double source de contrôle a amené la découverte de certains faits qui ne sont pas de nature à relever l'habileté des administrateurs républicains dans l'opinion publique. Ces découvertes ont porté surtout, paraît-il, sur les dépenses auxquelles a donné lieu l'entretien des troupes garibaldiennes et des corps francs. On se raconte tout haut certaine histoire peu édifiante de fourrages et de couvertures. Voilà des éléments pour le second mémoire de M. d'Audiffret-Pasquier.

Liberté.

La presse et l'opinion publique se sont vivement émues de la clause du nouveau traité qui permet au gouvernement allemand de maintenir, dans les derniers départements qui resteront occupés, tout l'effectif actuel des troupes d'occupation. Les députés de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ont adressé à ce sujet, à M. le président de la République, une lettre collective par laquelle ils le supplient de prendre les mesures nécessaires pour que les 50,000 soldats allemands, dont leurs commettants auront un jour à supporter seuls la présence, ne soient point logés chez l'habitant.

M. Barthélemy St-Hilaire, au nom de M. le Président de la République, vient de répondre aux honorables signataires de cette lettre que le ministre de la guerre, aussitôt après la signature du traité, a expédié aux fonctionnaires compétents l'ordre de s'occuper sans retard du baraquement et du casernement des troupes

allemandes. Une phrase de la réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire témoigne de la parfaite modestie avec laquelle le Gouvernement envisage le résultat de la campagne diplomatique qu'il vient de terminer. « Cette charge nouvelle, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, parlant du logement chez l'habitant, serait d'autant plus dure pour les populations qu'elles comptaient en être absolument déivrées. » Le Gouvernement reconnaît donc avec une patriotique tristesse, qui est la condamnation de certains enthousiasmes officieux, que le traité du 29 juin a déçu bien des légitimes espérances.

France.

La commission du 4 septembre dispute ce moment sur le point grave de savoir si elle qualifiera cet événement de révolution ou d'insurrection. Cette discussion de mots a pris des proportions inattendues; les esprits se sont échauffés; la question de rapporteur a été posée, — car il ne suffisait pas que nous eussions les questions de cabinet et celles de portefeuille; pour combler la mesure, il faut que nous ayons encore les questions de rapport. M. le comte Daru, qui tenait à appliquer au 4 septembre le mot d'insurrection, a soulevé des dissidences, à la suite desquelles il a donné sa démission de rapporteur. L'honorable député est revenu, sur cette détermination, ne faisant en cela que suivre d'illustres exemples.

Pour notre part, peu nous importe la façon dont on qualifiera, dans un rapport parlementaire, la journée du 4 septembre. Le 4 septembre a été, comme le 24 février, une insurrection d'abord, une révolution ensuite. Si nous voulons accoutumer le pays au respect de la loi et des pouvoirs établis, il faut envelopper dans la même condamnation les insurrections et les révolutions. Les unes et les autres, intimement liées, tour à tour causes et effets, surexcitent et épuisent, galvanisent et abattent notre malheureuse France. L'histoire jugera leur moralité; elle jugera les hommes qui en ont pris l'initiative. Pour nous qui faisons, non pas de l'histoire mais de la politique, nous n'avons qu'à constater leurs effets désastreux. La journée du 4 septembre, particulièrement, en compliquant une guerre nationale d'une révolution intérieure, a montré d'une façon tristement mémorable à quelles catastrophes un pays s'expose quand des tribuns sans mandat font peser sur lui une dictature que le génie et le succès pouvaient seuls légitimer.

Français.

Le nonce du Pape, Mgr Chigi a présidé au banquet du Cercle catholique de Paris. Répondant au toast de M. Chesnelong, on nous rapporte que Mgr Chigi a, dans quelques paroles pleines d'émotion, porté un toast à « l'Assemblée nationale souveraine qui, dans les circonstances, a prouvé la bonne volonté dont elle était animée à l'égard du Saint-Siège, — à la jeunesse catholique — et à la France. » Ce toast a produit un grand effet et provoqué des applaudissements enthousiastes. Il a eu, nous dit-on, de l'écho dans le monde politique: on y a vu une preuve nouvelle des sentiments du Souverain-Pontife envers l'Assemblée nationale.

INFORMATIONS

Une note de l'*Officiel* dit: « Depuis quelques jours, des journaux ont cherché à exciter l'opinion publique contre un honorable officier supérieur, en rapportant inexactement un fait qui s'est passé à Courbevoie, le 18 juin. Le résultat de l'enquête est:

« 1° Que le colonel du 101^e et les officiers qui l'accompagnaient, furent grossièrement insultés par un individu, que cet officier crut devoir justement châtier;

« 2° Le plaignant reconnaît qu'il a déposé sa plainte en cédant aux instigations de diverses personnes; il le regrette maintenant et retire sa plainte;

« 3° Les témoins cités par les journaux déclarent qu'ils ont signé par complaisance et sans lire. »

La note conclut ainsi: « On laisse au public le soin d'apprécier comme il convient le procédé de ces journaux. »

Nous lisons dans l'Ordre :

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Galles se sont rendus le 4 juillet dans l'après-midi à Chislehurst, pour y faire une visite à l'Empereur et à l'Impératrice. Parties de Charing-Cross à deux heures trente-cinq par le convoi réglementaire auquel avait été adjoint un wagon-salon, Leurs Altesses sont arrivées à Chislehurst à trois heures quinze.

Une voiture à quatre chevaux avait été envoyée d'avance de Londres pour se tenir à l'arrivée à la disposition des augustes voyageurs.

Les dames du voisinage étaient venues en grand nombre au devant du prince et de la princesse, qui ont été accueillis à la gare avec enthousiasme.

En arrivant à Camden-House, Leurs Altesses ont été reçus par l'Empereur, l'Impératrice, le prince Impérial, qui étaient entourés du comte Clary, du comte Davilliers, du général Fleury, du duc de Bassano, du baron Corvisart, de M^{me} Lebreton et de M^{lle} Lermina.

La visite, qui avait un caractère tout à fait privé, a duré environ trois quarts d'heure.

Après avoir été reconduits jusqu'à leur voiture, le prince et la princesse sont repartis par la route de terre pour rentrer à Malborough-House.

Chronique locale et méridionale.

Une nouvelle adjudication d'imprimés a eu lieu lundi à la Préfecture ;

Les mises à prix des 2 lots donnaient un total de 186 »

Les deux lots ont été adjugés à 92 »

Économie pour le département 94 »

La représentation donnée dimanche au profit des pauvres par la Société artistique, a été des plus brillantes. Toute la société cadurcienne s'était donnée rendez-vous au théâtre, heureuse de l'occasion qui s'offrait à elle d'allier ses plaisirs à une bonne action. Les toilettes étaient charmantes et partout la gaieté rayonnait à cette fête de famille.

Nos jeunes artistes avaient composé un excellent programme : l'interprétation a été bonne dans l'ensemble. Plusieurs vaudevilles enlevés avec beaucoup d'entrain, et plusieurs chansonnettes rendues avec un talent remarquable, ont provoqué le rire et les applaudissements parmi les nombreux spectateurs, heureux de constater les progrès et les succès de la jeune Société artistique.

Cette bonne soirée, qui a laissé chez tous la meilleure impression, a eu son lendemain : La recette, qui a dû être des plus fructueuses, a servi à soulager bien des dénûments.

Bravo, Messieurs ! Lors qu'on voit la génération nouvelle mettre son intelligence au service de ceux qui souffrent, on admire la noblesse de ses sentiments, et l'on espère pour la patrie un avenir moins sombre.

On nous écrit de Gourdon :

Belle fête ces jours passés dans notre ville. La St-Jean avait attiré une grande affluente d'étrangers : cavalcade, jeux de toute sorte, bals champêtre, splendide illumination, retraite en musique, Bal à la mairie, concert, rien n'a manqué ; la jeunesse Gourdonnaise s'est vraiment distinguée.

— Bonne foire, samedi dernier, malgré sa coïncidence avec d'autres foires tenues dans les environs.

— La température est excellente pour les moissons qui se poursuivent sans désespérer.

Les jeunes gens, qui à l'avenir, désireront concourir pour le surnumérariat dans l'administration des Contributions Indirectes, sont prévenus, qu'ils n'auront qu'à se présenter dans les bureaux de la direction, situés rue des Augustins, où on leur fera connaître les pièces à produire ainsi que le programme de l'examen à subir, lequel pourra avoir lieu, en tout temps, pardevant la commission instituée à cet effet, d'une manière permanente.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, adressée aux préfets, prescrit la prompte réor-

ganisation des commissions civiles départementales instituées par plusieurs lois et décrets pour la surveillance des prisons.

On affirme que le ministère du commerce et des travaux publics est dans l'intention de créer des écoles de cavalerie civile dans les principales préfectures.

Ces écoles, fondées par actions, seront cependant subventionnées par le gouvernement, qui nommera le directeur. Des cours d'équitation, de dressage de chevaux de selle et de voiture, y sont professés.

On lit dans l'Union libérale, de Tours :

« L'étude d'un projet de canalisation entre la Dordogne et le Rhône vient d'être prescrite par le ministre des travaux publics. »

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Dans la nuit de dimanche à lundi une nouvelle agression a eu lieu dans le quartier Villenouvelle, contre des militaires, par quelques jeunes gens dont l'arrestation a été opérée sur la réquisition de M. le procureur de la République. Deux d'entre eux sont des repris de justice. Cette affaire sera portée prochainement au rôle du tribunal correctionnel de Montauban.

Un congrès de pharmaciens européens doit se tenir à Paris dans le courant de l'automne.

Le but de cette réunion serait d'arriver à la rédaction d'un codex uniforme.

C'est vendredi 5 courant, à 5 h. 34 m. du soir, qu'a commencé la nouvelle lune de juillet. Cette phase lunaire finira le 13 de ce mois.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

| | |
|--|---------------------|
| De Cahors à Bordeaux-Bastide | 40 ^{fr} 50 |
| — Saint-Nazaire | 20 50 |
| De Saint-Antonin à Saint-Nazaire | 22 » |

par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Situation vinicole.

En ce qui concerne la prospérité de la prochaine récolte, les nouvelles deviennent de plus en plus rassurantes ; et cependant, malgré cet état de choses, la situation commerciale depuis notre dernier bulletin, n'a pas sensiblement changé.

Partout, la floraison s'est accomplie dans de bonnes conditions. Dans le Midi, quelques cas de coulure occasionnés par certains brouillards, alternés de violents coups de soleil, ont bien été constatés, mais ce ne sont là, que des accidents fâcheux pour ceux qui les subissent et qui ne peuvent avoir aucune influence sur la récolte générale. Ainsi, jusqu'à présent, pouvons-nous dire que nous sommes dans de bonnes conditions, et en bonne voie pour espérer une récolte moyenne.

Mais la floraison n'est pas la seule phase difficile à traverser, nous avons encore la véraison, c'est-à-dire le moment où le grain commence à se colorier. Pour prévenir tout méfait de la part de l'oïdium nous rappellerons qu'il est essentiel de soufrer la vigne aussitôt que le grain est formé, et à cette occasion nous ferons observer que tout soufrage tardif peut faire contracter au raisin un goût désagréable, qui persiste dans le vin si on ne fait subir à ce dernier une manipulation particulière, qui ne peut dans tous les cas, aider à la bonification de ses principes constitutifs.

La période transitoire que nous traversons et qui se traduit par un calme relatif, dans les affaires, nous permet de nous livrer à des réflexions un peu en dehors de notre sujet.

Quand nous parlons de période transitoire, nous entendons la floraison, plus tard nous aurons la véraison et enfin l'époque des vendanges. Mais n'anticipons pas, restons dans l'ac-

tualité, ne cherchons pas à pénétrer l'avenir, n'apprécions pas par avance, sans base suffisante, la qualité des vins de la prochaine récolte, comme déjà on cherche à le faire par analogie ; n'essayons pas de pénétrer l'inconnu ; ne voyons que ce qui se passe en ce moment au point de vue des faits et gestes qui peuvent intéresser le commerce des vins.

Dans la Loire-Inférieure on est satisfait.

Les prix sont bien tenus, mais sans hausse jusqu'à présent.

Dans les Charentes, malgré le bel aspect de la vigne, les prix persistent à rester stationnaires.

Dans la Dordogne, il y a tendance à la baisse.

Dans le Bordelais, la confiance revient partout, la vente est active et malgré des efforts de détenteurs, ceux-ci ne peuvent obtenir la hausse sur laquelle ils comptaient.

Dans le Midi, les affaires se sont ralenties et les prix restent les mêmes.

Dans le Beaujolais et le Mâconnais, les transactions n'ont pas encore repris leur courant normal.

Dans la Bourgogne, les prix sont fermes.

Dans la Basse-Bourgogne, les prix sont en hausse.

Dans le Centre-Sud, les cours semblent fléchir.

Dans le Centre-Nord, ils sont stationnaires, malgré les gelées qui ont causé, à cette partie de la France vinicole, de si graves désastres. E. L.

(Moniteur vinicole.)

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles 8 juillet.

L'Assemblée a adopté samedi sans discussion et à l'unanimité moins trois ou quatre voix, le traité conclu avec l'Allemagne.

Le ministre des finances déposera probablement aujourd'hui le projet de loi tendant à autoriser un emprunt de 3 milliards 500 millions en 5 0/0 en laissant au gouvernement la faculté de fixer l'époque et les conditions de l'émission. On croit que l'émission aura lieu dans les premiers jours d'août plutôt qu'à la fin de juillet et que le taux sera de 85 fr. avec jouissance du 1^{er} mai ou bien de 84 fr. avec jouissance du 1^{er} août.

Le Président de la République paraît disposé à saisir l'occasion de la discussion de l'emprunt pour faire un exposé de sa politique de nature à dissiper les nuages qui se sont élevés entre lui et la majorité de l'Assemblée. On assure qu'il déclarera sa ferme résolution de maintenir le pacte de Bordeaux, tout en indiquant quelques-unes des réformes constitutionnelles, pouvant également s'adapter à la République et à la monarchie, qu'il se propose de demander à la prochaine session ; afin d'obvier aux plus graves inconvénients du *Statu quo* actuel et afin d'éviter aussi les secousses que pourrait amener la transition à une forme définitive de gouvernement. Ces réformes consisteraient à l'établissement d'une chambre haute qui, d'accord avec le chef du pouvoir exécutif, pourrait prononcer la dissolution de la seconde Chambre, et à quelques modifications dans la loi électorale tendant à entourer de plus de garanties l'exercice du suffrage universel.

L'Assemblée votera probablement aujourd'hui le principe de l'impôt sur le chiffre des affaires qui lui paraît une meilleure base que la déclaration proposée par M. Casimir Périer. M. Thiers considère les deux moyens comme également défectueux, mais comme il a déjà assez fait connaître son opinion à l'Assemblée, on ne croit pas qu'il reprenne la parole sur ce sujet. Les partisans de l'impôt sur le chiffre des affaires ne se dissimulent pas, du reste, les difficultés que présente son application ; mais ils disent, non sans raison peut-être, qu'il vaut encore mieux tenter cette expérience que de consentir à l'impôt des matières premières dont le rendement est devenu encore plus douteux après le débat contradictoire qui a eu lieu sur ce sujet à l'Assemblée et en présence de la résolution bien arrêtée des cabinets étrangers de ne consentir à aucune modification des traités de commerce.

Les adversaires de l'impôt sur le chiffre des affaires prédisent que si cet impôt est adopté, l'Assemblée, en présence du mécontentement général qui en résultera, sera bientôt amenée à en proposer elle-même la suppression et à en combler le déficit par de nouveaux décimes sur les contributions existantes.

Le gouvernement demande 450 millions pour les travaux de fortifications rendus nécessaires par la perte de l'Alsace et de la Lorraine. La commission du budget ayant renvoyé cette proposition à la commission de l'armée, celle-ci a proposé d'en confi-

l'examen à une commission spéciale de généraux élue par l'Assemblée. On dit que M. Thiers voudrait que cette commission, dont il se réserverait la présidence, fût composée de huit généraux, dont quatre désignés par l'Assemblée et quatre désignés par lui.

La commission chargée de l'examen du projet de M. Dufaure tendant à rendre aux juges de paix la connaissance des délits de simple police attribuée aux maires par un article du code d'instruction criminelle, s'est réunie aujourd'hui. La gauche est opposée à ce projet que soutiennent, au contraire, les fractions de la droite.

M. Gambetta a refusé d'assister au banquet de la Ferté-sous-Jouare. On assure qu'il conseille à tous ses amis d'user de leur influence pour que les radicaux des départements renoncent aux banquets projetés pour le 14 juillet.

Un duel a eu lieu hier entre M. Tirard et M. Francis Aubert. Tous deux ont été légèrement blessés.

Bourse de Paris.

Paris, 9 juillet 1872, soir.

| | |
|------------------------|-------|
| Rente 3 p. % | 53,50 |
| — 4 1/2 p. % | 77,50 |
| — 5 p. % | 84,30 |

Faits Divers

Une jeune fille nommée Françoise Roussel, âgée de vingt-trois ans, avait sur le ventre une grosseur énorme qui l'avait réduite à l'état le plus misérable. Pendant l'été de 1870, malade déjà depuis un an, elle essaya quelques jours des bains de mer : ils furent intolérables. Elle entra alors à l'hôpital Saint-Eloi, où elle resta trois mois. De là elle fut envoyée à l'hôpital général avec les autres malades civils, pour faire place aux blessés. Elle y resta environ un an, après quoi elle rentra à Saint-Eloi en novembre 1871.

Elle passa de la sorte près de deux ans dans les services de plusieurs médecins et chirurgiens du premier mérite, professeurs de la faculté officielle de médecine. Tous l'avaient regardée comme incurable, ou tout au moins ne pouvant guérir qu'au moyen d'une opération chirurgicale si délicate et tellement hasardée, qu'aucun d'entre eux n'avait osé l'entreprendre. La tumeur, que les médecins qualifiaient, les uns de kiste, les autres de tumeur osseuse, augmentait toujours de volume. Grosse comme la tête d'un enfant nouveau-né lors de la seconde entrée de la malade à Saint-Eloi, elle s'était tellement accrue que le ventre avait pris les dimensions de celui d'une femme près d'accoucher. La maladie était des plus douloureuses, la jambe droite était toute rétractée. Toute espèce de remèdes avaient été mis de côté, avec tout espoir de guérison ; l'on n'attendait plus que la mort de la malade et l'autopsie de son cadavre, lorsque un beau matin, elle se lève, guérie à la barbe de la faculté, nous pouvons bien le dire. C'était à la fin d'une neuvaine qu'elle avait faite à Notre-Dame de la Salette.

Le 3 juin dernier, au milieu de la nuit, elle sentit comme une main très douce qui la frictionnait, mais elle ne vit personne, quoique la salle fût éclairée. Le mal qui certes était du ressort des yeux, que médecins et internes voyaient journellement, l'un de ces derniers, trois fois le jour, avait disparu subitement et complètement. Les fonctions naturelles, empêchées depuis longtemps par la compression de la tumeur, se trouvent rétablies. La jambe rétractée par suite de cette pression, est parfaitement redressée. La malade, qui ne prenait plus qu'à grand-peine quelques aliments liquides, se remit à manger. Elle se leva de son lit, marcha, rendit quelques services dans la maison, fit quelques courses au dehors sans même boiter, et sans autre inconvénient que des ampoules aux pieds, suite naturelle de la marche après un si long repos. Examiné avec soin, son corps ne présentait plus la moindre trace de cette tumeur énorme, enlevée si subitement, pas même une cicatrice. L'étonnement fut à son comble parmi les cliniciens de l'hôpital et parmi les élèves qui suivent en grand nombre leurs visites. Il fallut se rendre à l'évidence. Les plus incrédules ne purent s'empêcher de déclarer la guérison inexplicable par les seules forces de la nature ; le mot de miracle fut prononcé.

(Univers).

